



28 JUL. 2008

DIRECTION DU BUDGET
139, RUE DE BERCY –
75572 PARIS CEDEX 12

TÉLÉDOC 246

2^{ème} SOUS-DIRECTION
Mission performance de l'action publique

N° 2MPAP-08-1658

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES
PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

à

Mesdames et Messieurs les Ministres
*(à l'attention des directeurs des affaires
financières)*

Objet : Projet de loi de finances pour 2009 – Analyse des coûts.
P. J. : Un dossier.

Dans la continuité des actions entreprises depuis 2006 dans le cadre des lois de finances initiales, les travaux d'élaboration de la comptabilité d'analyse des coûts vont être menés par vos soins au titre du projet de loi de finances pour 2009.

Pour répondre aux objectifs fixés par la LOLF (art. 27) d'information du Parlement sur l'évaluation du coût réel des politiques publiques par intégration du coût des fonctions de soutien ou de services polyvalents, ces travaux ont donné lieu à la définition et à la mise en œuvre d'une méthodologie affinée et enrichie au fil des projets annuels de performances, puis élargie aux résultats de la gestion dans les rapports annuels de performances.

Les résultats déjà obtenus permettent de confirmer les principes d'élaboration de l'analyse des coûts, qui, par une recherche de transparence et de dialogue de gestion, s'inscrivent directement dans la démarche de modernisation de la gestion publique de l'État.

Toutefois, il est apparu nécessaire de poursuivre l'évolution de la procédure pour la faire converger avec celle du contrôle budgétaire en intégrant désormais dans le dispositif un nouvel acteur : le service de contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM). C'est pourquoi, le département du contrôle budgétaire est désormais votre premier interlocuteur dans le processus d'élaboration de l'analyse des coûts.

Cette évolution sera naturellement poursuivie, au stade de l'exécution budgétaire et comptable, c'est-à-dire pour la production des rapports annuels de performances, avec, en outre, la participation du département comptable ministériel, ce qui parachèvera l'intégration de l'ensemble du service de contrôle budgétaire et comptable ministériel dans le dispositif de l'analyse des coûts.

Afin de tirer le meilleur parti de cette nouvelle organisation et orienter en priorité les échanges avec le département du contrôle budgétaire sur l'analyse des résultats, il paraît possible d'améliorer encore certains aspects de la démarche de construction de la comptabilité d'analyse des coûts.

Ainsi, il convient de s'assurer de la mise à jour de la documentation, voire des compléments restant à y apporter, notamment en ce qui concerne les fiches explicatives des déversements.

Par ailleurs, il est rappelé que la chronologie des travaux donne la possibilité de préparer certains éléments du dossier d'analyse des coûts sans attendre que soient connues les données budgétaires définitives, dans la mesure, où, en cas d'éventuelles modifications de maquette budgétaire, les principes en sont suffisamment arrêtés. Dans ce cas, elles impliquent une mise à jour des liens de déversement et des règles afférentes.

En effet, conformément aux principes retenus lors des précédents exercices, l'analyse des coûts n'a pas pour but de remettre en cause, de quelque manière que ce soit, l'architecture budgétaire adoptée par les pouvoirs publics. Le principe général reste le déversement des crédits correspondant à des fonctions de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. L'analyse des coûts peut ainsi être un des moyens permettant de ne pas lier l'organisation des ministères et des services d'une part, et la maquette budgétaire d'autre part. Elle est en outre un facteur d'incitation au développement et au renforcement des liens interministériels.

S'agissant des recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP)¹, l'objectif était d'être en mesure d'apporter, au cours des trois exercices qui ont suivi leur émission, soit à l'horizon du PLF 2009, une réponse explicative sur leur mise en œuvre ou sur leur non prise en compte. Ce point, qui a déjà pu donner lieu à un premier examen lors des dernières conférences "performances", doit donc être mené à son terme à l'occasion du projet annuel de performances 2009.

Cette nouvelle amélioration de la démarche permettra de se consacrer davantage aux analyses et commentaires explicatifs, qui, comme pour les exercices précédents, doivent éclairer plus complètement le Parlement sur tout élément expliquant la variation des résultats d'un exercice à l'autre, ainsi que sur la justification des rattachements des moyens de soutien aux actions et programmes de politique publique.

La direction du budget se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire ou tout appui nécessaire dans la conduite de cet exercice.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Budget



LE DIRECTEUR DU BUDGET,

Philippe JOSSE

¹ Recommandations émises à l'occasion de l'audit général sur l'analyse des coûts mené auprès de chaque ministère dans le cadre du PLF 2006 (cf. rapports établis le 13 janvier 2006)

ANNEXES

1. [L'analyse des coûts dans le PLF 2009.](#)
2. [Les acteurs et le calendrier.](#)
3. [Le dossier Analyse des coûts.](#)
4. [Points particuliers.](#)
5. [Rattachement des programmes par bureaux sectoriels de la direction du budget.](#)
6. [Sources documentaires et correspondants du bureau 2MPAP](#)

ANNEXE 1

L'ANALYSE DES COÛTS DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009.

L'article 51 de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) prévoit que le projet de loi de finances de l'année est accompagné de projets annuels de performances (PAP) par programme présentant, notamment, les coûts associés aux actions, et son article 27 (alinéa 2) prévoit que l'État : « met en œuvre une comptabilité destinée à analyser les coûts des différentes actions engagées dans le cadre des programmes ».

Comme pour les exercices précédents, l'analyse des coûts du PLF 2009 visera à présenter en prévision les **crédits - y compris les prévisions de fonds de concours - par action de politique publique**, après ventilation des crédits des actions et des programmes de soutien ou des services polyvalents.

Les dépenses fiscales pourront être citées dans les commentaires, lorsqu'elles sont imputées par action. Pour des raisons méthodologiques, il n'est cependant pas encore envisagé de les intégrer dans les calculs effectués.

La présentation de l'analyse des coûts dans le PAP comporte les éléments suivants :

1. un avertissement, commun à l'ensemble des programmes explicitant le sens de la démarche et similaire à celui des exercices précédents.
2. un contenu technique présenté sous la forme d'un schéma et d'un tableau de synthèse propre à chaque programme.
 - Le **SCHÉMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME** donne une lecture claire et directe des déversements affectant les actions de chaque programme présenté. Il revêt une importance toute particulière dès lors que la maquette budgétaire subit une évolution. Les modifications en découlant seront proposées par les ministères et programmes dès stabilisation de cette maquette lors de l'envoi du dossier d'analyse des coûts, puis une fois validé, le schéma sera saisi par eux dans l'application Farandole.
 - Le tableau de synthèse (en deux parties) sur la **PRESENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE** qui quantifie les déversements, présente les résultats obtenus par action, ainsi que le détail des programmes à l'origine ou bénéficiaires des déversements.

POINT D'ATTENTION : Ce tableau présente également, à titre de comparaison, les résultats par action des dépenses complètes prévisibles de la LFI 2008. Aussi, dans l'éventualité d'une modification de maquette budgétaire, un travail de retraitement de la LFI 2008, avant application de l'analyse des coûts, est à effectuer pour pouvoir obtenir entre LFI 2008 et PLF 2009, des résultats à périmètre égal (cf. annexe 4 § 2).

Le schéma et le tableau retracent de manière exhaustive et précise l'ensemble des liens entre les actions et programmes polyvalents et de soutien d'une part, de politique publique d'autre part. En règle générale, les premiers ont vocation à se déverser intégralement sur les seconds, à l'exception des fonctions d'état-major du ministère.

3. des observations expliquant le bien fondé de la répartition présentée et, le cas échéant, son évolution par rapport au projet de loi de finances pour 2008. A cet égard, l'objectif est de porter à la connaissance du Parlement tout élément permettant d'expliquer le passage entre les dépenses complètes prévisionnelles de la LFI 2008 et celles du PLF 2009, s'agissant notamment des conséquences d'un changement de maquette budgétaire sur les déversements des crédits de soutien et de service polyvalent sur les actions de politique publique, ou des modifications liées à la prise en compte des recommandations du CIAP².

Les observations démontreront la validité du positionnement des effectifs et crédits sur les actions et programmes polyvalents et de soutien. Ensuite, elles décriront et motiveront le choix des modalités de ventilation des coûts de soutien. Autant que de besoin, il conviendra de parachever la fiabilisation et la simplification des règles de déversement, en les faisant correspondre le plus possible aux réalités de la gestion et de l'organisation.

L'analyse des coûts adossée au PLF 2009 est en outre un exercice prévisionnel. Les clés de répartition s'appuieront donc sur les informations résultant des gestions antérieures et transposées dans la nouvelle structure budgétaire. S'agissant des effectifs, les « enquêtes-temps » et autres dispositifs d'évaluation des activités du personnel polyvalent seront privilégiés.

Enfin, l'effort sera porté sur les *commentaires des montants obtenus après ventilation* des coûts, qui éclairent les choix du Parlement et contribuent à démontrer l'appropriation de la démarche par les ministères. Il ne s'agit pas de reproduire dans les commentaires du PAP les éléments techniques demandés par ailleurs dans les fiches explicatives de déversement mais d'insister sur la signification, pour le responsable de programme, des résultats obtenus, en les reliant aux activités programmées pour la gestion 2009.

L'ensemble de cette documentation doit donc être actualisée. Si les fiches explicatives des déversements n'ont pas vocation à être publiées, elles se révèlent essentielles pour retracer a posteriori les choix opérés et les résultats obtenus. Vous veillerez donc à ce que ces documents soient transmis dans les délais prescrits :

- au département du contrôleur budgétaire du service de contrôle budgétaire et comptable ministériel,
- au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) de la direction du budget.

² cf. annexe 4 § 3

ANNEXE 2

LES ACTEURS ET LE CALENDRIER.

L'élément nouveau pour le PAP 2009 est l'intervention d'un nouvel acteur dans le dispositif de préparation du volet « Analyse des coûts » du PAP. Il s'agit du service de contrôle budgétaire et comptable Ministériel (CBCM) dans sa composante budgétaire, c'est-à-dire le département du contrôle budgétaire (DCB).

Cette nouvelle organisation ne modifie pas sur le fond le contenu du dossier ni sa méthode d'élaboration. Elle enrichit la démarche puisque, dans le contexte de la réforme du contrôle budgétaire, elle donne au département du contrôle budgétaire (DCB) un rôle complémentaire d'analyse et de validation dans les travaux de préparation de la comptabilité d'analyse des coûts.

1/ Travaux menés par l'équipe ministérielle

En liaison avec les responsables de programme, l'équipe ministérielle élabore les différents documents justificatifs, constitue le dossier CAC ³, et effectue la saisie des résultats dans l'application Farandole.

Parmi les éléments constitutifs du dossier CAC, il est rappelé que les schémas de déversement et les fiches explicatives des déversements peuvent être préparés, ou mises à jour, par les équipes ministérielles sans attendre que les données budgétaires du projet de loi de finances soient arrêtées.

Quant à la matrice de déversement, elle peut être préparée avec des données provisoires pour donner lieu à une mise à jour lorsque les données budgétaires définitives sont connues.

L'attention est appelée sur le fait que le respect de cette chronologie des opérations par les équipes ministérielles garantit le respect du calendrier de livraison des travaux d'analyse des coûts en préservant le temps nécessaire aux opérations de validation du contrôleur budgétaire puis de la direction du budget, dans le calendrier général imparti.

L'équipe ministérielle adresse, par messagerie électronique, le dossier CAC simultanément :

- au CBCM / contrôleur budgétaire (ou son représentant que le CBCM /CB aura désigné au ministère parmi les personnes dûment habilitées dans Farandole) ;
- au(x) bureaux sectoriel(s) concerné(s) de la direction du budget (cf. annexe 5 ...).

Dès que l'état d'avancement des travaux le lui permet, elle saisit les données dans l'application Farandole. Une fois ce travail validé en interne par le ministère, l'équipe ministérielle le transmet en passant le jeton Farandole au contrôleur budgétaire (c'est-à-dire à l'ensemble des personnes de profil CBCM du CBCM pour le périmètre ministériel concerné).

UN POSTULAT : pour que le contrôleur budgétaire puisse analyser les résultats de la comptabilité d'analyse tels que présentés par l'application Farandole, il est lui impératif d'avoir obtenu préalablement de l'équipe ministérielle le dossier CAC.

Ce dernier point revêt une importance toute particulière pour cet exercice, dans la mesure où le contrôleur budgétaire va nécessairement devoir s'approprier l'historique de la démarche ministérielle.

³ dont le contenu est détaillé en annexe 3

2/ Le département du Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel (CBCM)

Le contrôleur budgétaire procède à l'examen du dossier aussi bien sur le fond que sur la forme. Son examen porte donc sur le dossier CAC dont il aura été destinataire et sur les résultats matérialisés par les saisies de l'équipe ministérielle dans l'application Farandole.

Dans le cadre de ses échanges avec l'équipe ministérielle, il peut alors être amené à proposer, voire effectuer directement dans l'application Farandole des rectifications de forme, les rectifications envisagées sur le fond pouvant, en cas de difficulté persistante, être analysées par lui avec le correspondant sectoriel de la direction du budget.

La validation du dossier par le contrôleur budgétaire se traduit par la transmission de son jeton Farandole au bureau sectoriel concerné de la direction du budget.

3/ Le bureau sectoriel de la direction du budget

Au vu du dossier CAC, dont il est également destinataire, et au reçu de la validation par le contrôleur budgétaire du lot CAC dans Farandole, le bureau sectoriel valide à son tour la partie Analyse des Coûts du PAP dans Farandole.

Pour cela, il échange avec le contrôleur budgétaire, sur les éventuels derniers ajustements qu'il estime nécessaire d'effectuer en informant également l'équipe ministérielle.

La liste avec le rattachement des programmes aux bureaux sectoriels de la direction du budget est fournie en annexe 5.

4/ Calendrier des travaux

Le calendrier ci-après s'insère dans le calendrier général pour l'élaboration du PLF 2009⁴ et fixe les principales échéances dans le déroulement des travaux de manière à :

- permettre aux ministères d'anticiper au mieux certains d'entre eux, sans attendre que soient définitivement arrêtées les données budgétaires du projet de loi de finances,
- garantir un délai nécessaire à la prise de connaissance du dossier par le contrôleur budgétaire et aux échanges entre lui et l'équipe ministérielle.

Par ailleurs, le respect de ce calendrier est tout aussi important pour qu'à compter du 20 août, les bureaux sectoriels puissent procéder à l'examen des PAP dans leur ensemble, donc y compris dans son volet Analyse des coûts.

⁴ cf. circulaire 1BLF-08-1522 du 11 juillet 2008 relative au projet de loi de finances pour 2009 – finalisation des documents budgétaires.

au plus tard pour le 30 juillet	au plus tard jusqu'au 6 août 2008 (2)	au plus tard le 12 août 2008	au plus tard le 18 août 2008
<p>➤ Transmission par l'équipe ministérielle chargée de la CAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des schémas de déversement - des fiches explicatives de déversement. - de la matrice de déversement retraitée en CAC de la LFI 2008 (1) <p>simultanément, par messagerie électronique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au contrôleur budgétaire - au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) de la direction du budget 	<p>➤ Travaux de l'équipe ministérielle chargée de la CAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de valorisation des déversements dans la matrice de déversement - de rédaction des commentaires. <hr/> <p>➤ Transmission de la matrice de déversement</p> <p>simultanément, par messagerie électronique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au contrôleur budgétaire - au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) de la direction du budget 	<p>DATE LIMITE DE SAISIE DANS FARANDOLE POUR LE MINISTÈRE</p> <p>ET</p> <p>TRANSMISSION DU JETON FARANDOLE</p> <p>AU CBCM / CONTRÔLEUR BUDGETAIRE</p>	<p>VALIDATION DU LOT CAC</p> <p>DANS FARANDOLE</p> <p>PAR LE CONTRÔLEUR BUDGÉTAIRE</p> <p>ET</p> <p>TRANSMISSION DU JETON FARANDOLE</p> <p>AU BUREAU SECTORIEL CONCERNE</p>
<p>➤ Saisie dans Farandole, des données CAC de la LFI 2008 éventuellement retraitée (1)</p>	<p>➤ Saisie dans Farandole, de la partie « coût du Programme et des actions » des PAP</p>		
<p>NOTA : Le <u>dossier CAC complet</u> doit avoir été transmis au moment où est effectuée la livraison du lot « CAC » dans Farandole.</p>			
<p>ECHANGES ENTRE CBCM /CB et MINISTERE</p>			

(1) l'analyse des coûts de la LFI 2008 peut être calculée par le ministère pour cette date s'il n'y a pas de modification de structure budgétaire de la maquette budgétaire 2009 impactant le programme concerné.
 Dans le cas contraire, la production de l'analyse des coûts est conditionnée par le retraitement de la LFI 2008 au format 2009 et peut dès lors nécessiter d'attendre que soient arrêtées ces modifications de la structure budgétaire 2009.

(2) ou dès connaissance des arbitrages sur les crédits et prévisions de fonds de concours

ANNEXE 3

LE DOSSIER ANALYSE DES COÛTS.

Conformément aux prescriptions données dans le Guide de l'analyse des coûts (version de janvier 2007), le dossier d'analyse des coûts est composé de plusieurs éléments :

- schéma de déversement
- fiche explicatives de déversement
- matrice de déversement

L'ensemble de ces documents, ainsi que le Guide de l'analyse (« Analyse des coûts des actions et des politiques publiques » édition janvier 2007), sont accessibles sur le site :

<http://www.performance-publique.gouv.fr/le-budget-et-les-comptes-de-letat/approfondir/la-comptabilite-de-l-etat/la-comptabilite-d-analyse-des-couts.html>

Ces documents constituent le dossier d'analyse des coûts (dossier CAC) qui sera adressé au contrôleur budgétaire et au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s) de la direction du budget selon le calendrier défini en annexe 2.

Constituant la base documentaire permettant de retracer la démarche menée par le ministère pour l'établissement de sa comptabilité d'analyse des coûts, il est indispensable à la bonne compréhension de cette démarche et de ses résultats qu'ils soient tous fournis par l'équipe ministérielle mais ils peuvent l'être de façon non simultanée.

En effet, les schémas de déversement et les fiches explicatives peuvent être produits sans attendre de connaître les données budgétaires définitives à traiter en CAC.

1 / Schéma de déversement

Le schéma de déversement déjà inséré dans l'application Farandole, est celui représentatif du programme au titre du précédent PLF.

En conséquence, il peut être nécessaire de l'actualiser, notamment en cas d'évolution de la maquette budgétaire ou, autre exemple, en cas d'évolution des déversements suite à la mise en œuvre de recommandations du CIAP.

Que les schémas subissent ou non des modifications au titre du PAP 2009, ils seront à adresser, dans le format du fichier initial Powerpoint, au contrôleur budgétaire, comme tout autre élément du dossier CAC.

Contrairement aux exercices précédents, **les éventuelles modifications des schémas dans l'application Farandole seront à la charge de l'équipe ministérielle** qui devra procéder à leurs mises à jour dans l'application.

Pour cela, il conviendra de supprimer le schéma initial dans Farandole, de modifier le fichier d'origine (fichier Powerpoint), selon la méthodologie rappelée ci-dessous ⁵ et de l'insérer dans l'application Farandole en remplacement du précédent.

⁵ cf. Guide précité de l'analyse des coûts (version de janvier 2007)

Notice relative aux schémas analytiques de déversement.

Présentation générale.

Le schéma analytique de déversement doit mettre en évidence de façon simple et claire les relations entre actions traitées au titre de l'analyse des coûts. A cet effet, il fournit une lecture graphique immédiate des périmètres concernés – ministères, missions, programmes et actions – et des liens entre actions. Dans une première version, ces schémas sont établis par ministère.

Enjeux.

Les relations à traiter sont sélectionnées en fonction des enjeux auxquelles elles correspondent. Les critères de choix peuvent prendre en compte, notamment :

- les volumes financiers : en valeur ou en part relative du poids financier des actions concernées (origine et cible) ;
- la sensibilité d'une action ;
- le besoin de cohérence dans l'affichage des politiques ;
- les disponibilités techniques d'information.

Construction des supports.

Les supports sont constitués par des diapositives PowerPoint éditées en format A3.

Conseils pratiques.

- **Mettre en forme la diapositive** : commande [*Fichier>Mise en page>Diapositives dimensionnées pour*], introduire [Largeur 36, Hauteur 26, orientation *Paysage*] puis OK.
- Pour une lisibilité optimale et une plus grande facilité de travail, il est recommandé de conserver le fichier maître à cette échelle (A3).
Lorsqu'un tirage A4 est nécessaire, le format d'impression peut être réduit :
- Enregistrer une copie du fichier sous un autre nom, exemple : [*Nom de fichier version A4*] ;
- Modifier Diapositives comme indiqué ci dessus pour A4, puis OK ;
- Imprimer.

Format des objets représentant les ministères, missions, programmes et actions.

Les ministères, missions, programmes et actions sont représentées par des rectangles.

Afin d'obtenir des produits normalisés lisibles directement pour tous les ministères, la présentation graphique à appliquer est fixée en standard selon des codes détaillés sur la page suivante.

Éléments de présentation à employer	Mode d'affichage	Code couleurs		Exemple - Observations
		Fonds	Intitulés	
Périmètre ministériel	L'ensemble des programmes géré par le ministère est identifié sur un périmètre.	▫ Blanc	▫ Noir Police Arial Narrow 10 gras noir	OUTRE-MER
Mission interministérielle	La zone correspondante regroupe les programmes inclus dans la mission tous ministères confondus.	▫ Orange.	▫ Noir Police Arial Narrow 10 gras noir	MISSION RECHERCHE
Mission ministérielle	La zone regroupe les programmes du ministère étudié.	▫ Bleu clair	▫ Noir Police Arial Narrow 10 gras noir	MISSION DEFENSE
Programme.	La zone regroupe les actions du programme.	▫ Le cadre vide laissant apparaître la couleur de la mission d'appartenance. Sans	Police Arial Narrow 9 gras : ▫ <u>Bleu</u> (mission ministérielle) ▫ <u>Noir</u> (mission interministérielle) ▫ <u>Rouge</u> programme à traiter majoritairement : conduite, pilotage et soutien, polyvalence,...	JUSTICE JUDICIAIRE RECHERCHE DUALE CONDUITE ET PILOTAGE
Action.		▫ Blanc	Police Arial Narrow 8 gras : ▫ Noir ▫ Soutien : Rouge	Action européenne Soutien

Affichage des liens entre actions.

Les liens entre actions, entre actions et programmes et entre programmes sont représentés par des « connecteurs ».

Conseils pratiques.

- Dans Powerpoint : afficher la barre de Dessin, sélectionner « Formes automatiques », puis « Connecteurs », choisir le type de flèche ;
- Appliquer le connecteur depuis l'action/programme de départ vers la destination. Le connecteur est « accroché » quand ces deux extrémités représentent des carrés rouges.
- **Sauf cas particuliers, les connecteurs sont rouges. Entre deux actions leur épaisseur est ¾ de point. Entre programmes, l'épaisseur est de 2^{1/4} point.**
- Pour le traitement de la polyvalence, les actions et les liens entre action « miroir » et programme cible peuvent être d'une couleur spécifique par programme concerné afin de faciliter la lecture des schémas.

2 / Fiches explicatives des déversements

Produites par déversement, et non par action, ces fiches sont établies pour documenter précisément les modalités de déversement choisies par le ministère et le (ou les) responsable(s) de programme :

- en définissant
 - les acteurs concernés : programmes et directions,
 - les programmes et actions récepteurs,
 - la justification du déversement (en explicitant les fonctions de soutien ou de service polyvalent traitées en analyse de coûts),
 - la localisation, la nature et les catégories de ressources concernées,
- en matérialisant les échanges d'information et les accords obtenus entre les responsables de programmes sur les déversements externes,
- en décrivant la règle de déversement (avec, au besoin, le détail de la formule mathématiquement appliquée, en termes non chiffrés).

L'attention est appelée sur l'intérêt qu'il peut y avoir, en cas de déversements externes, notamment entre missions différentes, de rendre communes les fiches explicatives pour assurer la cohérence entre le programme à l'origine du déversement et le programme bénéficiaire.

Le caractère théorique de la description du déversement fourni par cette fiche, constitue aussi un intérêt dans la mesure où il rend possible sa rédaction ou sa mise à jour en amont du travail de production de l'analyse des coûts, c'est-à-dire sans attendre l'arrêté des données budgétaires à traiter.

Sur la base du retour d'expérience des précédents exercices, pour lesquels la totalité de cette documentation n'avait pas encore pu être établie, il conviendra de porter une attention particulière à la production de l'ensemble des fiches, celles-ci constituant l'élément primordial pour une bonne appréhension par le contrôleur budgétaire du travail et de la logique de la démarche de l'équipe ministérielle.

Le modèle de fiche prévu pour le PAP, rappelé ci-dessous, figure dans la documentation de base déjà référencée ⁶.

⁶ cf. Guide précité de l'analyse des coûts (version de janvier 2007)

Notice relative aux fiches explicatives des déversements

Présentation générale

Les fiches explicatives produites **pour chaque déversement** doivent documenter précisément les modalités de déversement choisies par les ministères et les responsables de programme.

Elles sont produites :

- en prévision : traitement des crédits (y compris les fonds de concours),
- en exécution : traitement des dépenses et des charges,

et mettent clairement en évidence les choix opérés et leurs impacts financiers.

Éléments d'information.

Ces documents fournissent les éléments de construction de l'analyse des coûts. Sans formalisme imposé, ils doivent mentionner :

- les acteurs concernés par le déversement (programmes et directions),
- la justification du déversement (lié à une fonction de soutien et/ou à un service polyvalent),
- la localisation, la nature et les catégories de crédits concernés,
- la description de la règle de déversement (au besoin en développant la formule mathématique qui lui est appliquée, en termes non chiffrés),
- les programmes et actions « récepteurs ».

Une partie « commentaires » permet d'ajouter toute information jugée nécessaire.

Variantes.

Les fiches descriptives sont présentées selon **deux versions** dont les modèles figurent ci-après :

1. La **Fiche descriptive prévisionnelle**, illustrant la construction des informations insérées dans les projets annuels de performance (**PAP**). Elle ne traite que de prévisions de dépenses (crédits de paiement, dont les fonds de concours).
2. La **Fiche descriptive d'exécution**, présentant les données restituées dans les rapports annuels de performance (RAP) à partir des dépenses (crédits de paiement) en regard de la prévision et des charges issues de la comptabilité générale. La première case du modèle permet aux ministères de préciser le contenu de la fiche concernée. En effet, ils ont la possibilité de remplir pour chaque déversement une ou deux fiches selon le degré de concordance entre les modalités de déversement des dépenses et des charges :
 - si les règles sont identiques en dépenses et en charges, les informations sont regroupées sur une seule fiche explicative ;
 - en revanche, si les règles sont sensiblement différentes, les ministères fournissent une fiche explicative pour chacune des comptabilités.

Fiches explicatives accompagnant le PAP

**MINISTERE XXX
PLF ou RAP XXXX**

Fiche explicative de déversement

ORIGINE DU DÉVERSEMENT

Mission :

Programme :

ACTION :

Direction(s) ou service(s) concerné(s) :

DESTINATION DU DÉVERSEMENT

Mission(s)	Programme(s)	Action(s)

Dans le cas d'un déversement externe, ÉCHANGES PRÉALABLES AVEC LE OU LES RESPONSABLES DE PROGRAMME DESTINATAIRE(S) du déversement (sur la justification et les modalités du déversement) :

- Accords obtenus :
- Information diffusée :

NATURE DES CRÉDITS DÉVERSÉS :

RELIQUAT ÉVENTUEL NON DÉVERSÉ : NATURE ET JUSTIFICATION.

JUSTIFICATION DU DÉVERSEMENT (notamment par rapport à la nature du soutien ou du service polyvalent et quant à la (aux) politique(s) publique(s) bénéficiaire(s)) :

MODALITÉS DE DÉVERSEMENT (de préférence regroupées par programme(s) de destination ; le détail par action de politique publique ne sera donné qu'en cas de nécessité ; règles de déversement, clés de répartition, formule mathématique développée sans chiffre : désignation des facteurs utilisés ; justification des règles de déversement) :

ÉLÉMENTS CONTRIBUANT AUX COMMENTAIRES DES RÉSULTATS (impact du déversement sur le coût des politiques publiques ; lien avec les activités portant la politique publique) :

3 / Matrice de déversement :

La matrice de déversement est établie sous le **format d'un tableur Excel** qui présente l'ensemble des programmes et missions relevant de la compétence de l'équipe ministérielle et qui est composé de 3 parties :

- la 1^{ère} partie donne le détail par actions, (voire par sous-actions, ou bien par ex. par nature de dépenses réparties sur la base de même clé de répartition) des dépenses prévisibles inscrites au titre du PLF 2009, sans omettre, et en les distinguant, les **prévisions de crédits de fonds de concours**, et le montant à répartir sur ce total ;
- la 2^{ème} partie détaille les déversements effectués à l'intérieur de chaque programme (partie déversements internes) ;
- les 3^{ème} et 4^{ème} parties détaillent les déversements effectués à l'extérieur de chaque programme, pour les premiers à l'intérieur de la mission, pour les seconds hors de la mission (partie déversements externes) ;
- Les résultats des déversements internes et externes sont retracés dans les deux dernières colonnes du tableau. **Ils correspondent directement aux données qui sont saisies dans l'application Farandole**

Les déversements doivent pouvoir être visiblement repérés par l'utilisation de code couleur identique entre l'origine d'une ventilation et sa (ou ses) rubriques (actions, sous-actions ...) de destination.

Ces principes peuvent certes recevoir des aménagements pour répondre aux spécificités de chacun dans sa méthodologie de travail. Cependant il y a lieu de s'assurer qu'ils ne compromettent pas la bonne compréhension du tableau ainsi fourni et par voie de conséquence, les résultats inscrits dans Farandole.

Le modèle de tableau prévu pour le PAP, rappelé ci-dessous, figure dans la documentation de base déjà référencée ⁷.

⁷ cf. Guide précité de l'analyse des coûts (version de janvier 2007)

Notice de la matrice de déversement			
Objectif : modéliser et calculer les règles de déversement permettant de calculer le coût des actions. Donne un contenu chiffré aux liens retenus en fixant les clés à appliquer.			
Colonne	intitulé	Description	Commentaires
A	n°	numéro du programme	
B	MPA	liste des missions programmes actions liées pour un ministère donné	
C	Crédits hors FDC par action	Montant figurant au PLF ou à la LFI	
D	Fonds de concours prévus par action	idem	
E	Total Crédits/dépenses par action	somme de la colonne C et de la colonne D = crédits directs	
F	Crédits/dépenses à répartir	- 0 si l'action est une action de politique sans fonction polyvalente à répartir ni conduite, pilotage et soutien sinon montant total ou partiel des crédits à déverser	En regard de ce total, c'est-à-dire dans les colonnes de répartition et sur la même ligne, se trouve l'inverse de la somme de tous les déversements inscrits dans la colonne concernée.
G à J	Répartition	répartition intra programme des actions soutien ou polyvalentes identifiées. Inscription du montant du déversement sur la ligne de chaque action concernée (Selon les options prises par le ministère) Montants en € ou formule de calcul qui s'appliquera automatiquement en prenant les chiffres de la colonne F	Autant de colonnes que nécessaire peuvent être ajoutées. Des cellules utiles pour insérer des données extracomptables (effectifs ou autres) effectuer les calculs peuvent aussi être insérées, puis masquées.
1^{ère} Colonne en vert	Dépense par action au sein du même programme	Sous total intermédiaire pour un programme donné après ventilation de la partie soutien éventuelle	Somme algébrique colonne E + colonne G à J
L à M	Répartition	Répartition inter programme mais au sein de la même mission des actions soutien ou polyvalentes identifiées. Inscription du montant du déversement sur la ligne de chaque action concernée. (Selon les options prises par le ministère) Montants en € ou formule de calcul qui s'appliquera automatiquement en prenant les chiffres de la colonne F	Autant de colonnes que nécessaire peuvent être ajoutées
2^{ème} colonne en vert	Dépense par action après ventilation d'autres actions de programmes distincts appartenant à la même mission	Sous total intermédiaire pour un programme donné après ventilation de la partie soutien et de la polyvalence au sein de la mission	Somme algébrique 1 ^{ère} colonne verte + colonne L à M
O à Q	Répartition	Répartition d'actions appartenant à des missions distinctes . Inscription du montant du déversement sur la ligne de chaque action concernée.	
3^{ème} colonne verte	Dépense complète par action de politique publique après ventilation d'autres actions appartenant à d'autres missions	Total final pour un programme donné après ventilation de la partie Soutien et de de la polyvalence provenant d'autres missions	Somme algébrique 2 ^{ème} colonne verte + colonne O à Q
1^{ère} Colonne violette	Total déversements internes au programme	somme des déversements internes au programme pour chaque action	Colonne qui correspond aux données requises par Farandole (somme colonnes G à J)
2^{nde} colonne violette	Total déversements externes au programme	somme des déversements en provenance d'autres programmes de la mission et en provenance d'autres missions	Colonne qui correspond aux données requises par Farandole (somme colonnes L à M+ colonnes O à Q)
dernière ligne du tableau	Fiche explicative n°	Renvoie à la description détail lée des principes et des calculs du déversement	

n° de programme	Dossier d'analyse des coûts MATRICE DE DEVERSEMENT PLF année : _____					Déversements internes					Déversements externes				Saisie Farandole	
		Crédits hors fonds de concours par action	Fonds de concours par action	Crédits directs par action	Crédits / à répartir	Répartition 1	Répartition 2	Répartition 3	Répartition 4	Crédits par action après ventilation au sein du même programme	Répartition 2	Répartition 3	Crédits par action après ventilation d'autres actions de programmes distincts appartenant à la même mission	Répartition 2	crédits complets par action de politique publique après ventilation d'autres actions appartenant à d'autres missions	Total déversements internes au programme
MISSION AAA																
Programme P1																
Action 1																
Action 2																
Action 3																
Action 4																
Action 5																
Action 6																
Somme																
Programme P2																
Action 1										b7						
Action 2										b8						
Action 3										b9						
Action 4										b10						
somme																
Programme Conduite et pilotage des politiques de...																
Etat-majior					a1	b1										
Pilotage et contrôle de gestion					a2	b2										
Gestion RH					a3	b3										
Gestion budgétaire					a4	b4										
Fonction juridique					a5	b5										
Logistique ministérielle (SI, immobilier, soutien mutualisé)				A												
Information et communication				B												
Formation					a6	b6										
Somme																
MISSION XXX																
Programme P90																
Action							c1									
Action							c2									
Action							c3									
Pilotage et animation du programme et de la mission				C												
Somme																
Programme P91																
Action							d1			c4	b11					
Action							d2			c5	b12					
Action							d3			c6	b13					
Action							d4			c7	b14					
Pilotage et animation du programme				D												
Somme																
SOMME																

Fiches explicatives n°	1	2	3	4	2	3	2
------------------------	---	---	---	---	---	---	---

ANNEXE 4

POINTS PARTICULIERS

1/ LA PRÉSENTATION DE LA COMPTABILITÉ D'ANALYSE DES COÛTS DANS LE PAP 2009

Dans sa forme, cette présentation ne subit pas de modification par rapport aux exercices précédents.

Ainsi, dans le PAP 2009, l'analyse des coûts fait l'objet d'un volet spécifique comportant les renseignements suivants :

- un **AVERTISSEMENT** commun à tous les programmes et similaire à celui des exercices précédents ;
- un **SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE** du programme dont la mise à jour dans Farandole sera à effectuer par l'équipe ministérielle (cf. annexe 3 § 1) ;
- la **PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE** sous forme de 2 tableaux :
 - un **premier tableau** :
 - détaillant par action d'une part les ventilations internes au programme, d'autre part les ventilations externes en provenance ou vers d'autres programmes,
 - fournissant le résultat, après déversements, de la **dépense complète prévisible**,
 - indiquant le **résultat de la LFI 2008**, après traitement en analyse des coûts, étant précisé qu'en cas d'éventuelles modifications de la maquette budgétaire 2009, la LFI 2008 aura été également reconfigurée à isopérimètre avant d'être traitée en analyse des coûts (cf. § 2 ci-après).
 - un **second tableau** (dit des **programmes liés**) détaillant l'origine ou la destination de ces déversements externes.
- En **OBSERVATIONS** les commentaires jugés utiles à la **description des fonctions de soutien** et les analyses portées sur les **résultats de la comptabilité d'analyse des coûts**.

Ils expliqueront le bien fondé de la répartition présentée et, le cas échéant, son évolution par rapport au projet de loi de finances pour 2008.

Les ministères n'ont pas à reproduire à cet endroit les éléments techniques demandés par ailleurs dans les fiches explicatives de déversement mais doivent s'attacher à montrer la signification pour le responsable de programme des résultats obtenus, en les reliant aux activités programmées pour la gestion 2009, point qui, par rapport aux observations des gestions précédentes, peut encore, le plus souvent, être enrichi.

Les modalités de saisies dans l'application Farandole ne subissent donc pas de modification substantielle et donnent lieu également, comme précédemment, à un développement spécifique à l'analyse des coûts pour lequel la direction du budget proposera des séances de formation.

Mais, pour tenir compte du retour d'expérience des précédents exercices, une attention particulière sera portée sur la **vérification de la cohérence entre toutes les données** saisies dans l'application Farandole.

Ainsi il convient de s'assurer tout particulièrement que :

- le solde des ventilations externes (dans le 1^{er} tableau) correspond bien, à l'euro près, à l'inverse du solde du tableau des « programmes liés » externes détaillant les autres programmes et missions contributeurs et/ou bénéficiaires (en principe, si ce n'est pas le cas, Farandole signale un message d'erreur) ;
- les montants indiqués dans un programme A comme étant déversés ou reçus par d'autres programmes B et C (dans le 2^{ème} tableau dit des « programmes liés ») sont en cohérence avec les montants signalés par ces autres programmes B et C. En effet, jusqu'à présent, l'application Farandole donne une indication par message d'erreur par contrôle des seules données saisies dans le programme A (cf. tiret ci-dessus).

Il faut donc vérifier par ailleurs ce que les programmes B ou C ont annoncé de leur côté dans Farandole pour les déversements concernant le programme A.

2/ MODALITÉS DE TRAITEMENT EN ANALYSE DES COÛTS DE LA LFI 2008

Comme indiqué précédemment, le volet Analyse des coûts du PAP 2009 contient des informations sur la LFI 2008. En effet, elles y figurent à titre de comparaison dans la dernière colonne du tableau présentant les ventilations internes et externes et la dépense complète prévisible au titre de 2009.

Aussi, conformément à la procédure dorénavant habituelle en matière d'analyse des coûts, la préparation du PLF 2009 passe donc par le traitement en analyse des coûts des données de la LFI 2008, ce qui a pu être effectué dès sa parution.

Cela passe par l'établissement d'**une nouvelle matrice de déversement**, sur la base de celle établie pour le PLF 2008, mais **avec les données de la LFI 2008**.

Mais, dans la perspective du PAP 2009, il convient de prendre en compte d'éventuelles modifications de maquette budgétaire.

21/ Modalités d'établissement de la matrice de déversement concernant la LFI 2008

Les incidences éventuelles d'une modification de la maquette budgétaire 2009 amènent à procéder selon deux hypothèses :

- **soit le programme concerné ne subit pas de modification de structure budgétaire en 2009 :**
Dans ce cas, la comparaison entre les 2 exercices ne nécessite pas de retraitement de périmètre et le traitement en analyse des coûts de la LFI 2008 dans son périmètre initial permettra une comparaison directe aussi bien pour le PAP 2009 que pour le RAP 2008.
Une seule matrice de déversement (dite « **MATRICE LFI 2008** ») peut donc être établie.

- **soit, à l'inverse, l'évolution de la maquette budgétaire 2009 impacte le programme concerné :**

Dans ce cas, il y a lieu de procéder à l'établissement de **deux matrices de déversement**,

- d'une part, pour recalculer la dépense prévisible complète en analyse des coûts selon les données de la LFI 2008 du programme dans sa structure initiale 2008 sans modification de périmètre. Cette version (dite « **Matrice LFI 2008 INITIALE** ») servira ultérieurement pour les données à saisir pour le RAP 2008 ;
- d'autre part, pour retraiter la LFI 2008 du programme dans la structure de la maquette budgétaire 2009, avant de procéder à son traitement en analyse des coûts. Cette version (dite « **Matrice LFI 2008 RETRAITEE** ») servira pour les données à saisir pour le PAP 2009.

NOTA : il y a lieu d'effectuer, si nécessaire, la mise à jour les fiches explicatives de déversement.

22/ Transmission de la matrice de déversement de la LFI 2008

Compte tenu de l'intervention, à compter du PAP 2009, du contrôleur budgétaire dans le processus de validation de la comptabilité d'analyse des coûts, la matrice de déversement ainsi établie avec les données de la LFI 2008 devra lui être adressée dans les délais prescrits (cf. annexe 2 § 4).

Comme pour les autres éléments du dossier CAC, elle sera adressée simultanément (par messagerie électronique) au contrôleur budgétaire et au bureau(x) sectoriel(s) concernés.

23/ Saisie dans Farandole des données de la LFI 2008 pour le PAP 2009

Vous serez tenus informés par le biais du bureau de l'informatique et des infrastructures (BII) de la direction du budget (notamment par les informations nouvelles signalées en page d'accueil de l'application Farandole) de la date à laquelle il vous sera possible de procéder à la saisie des données CAC de la LFI 2008.

Cette saisie devra, dans la mesure du possible, être terminée **pour le 30 juillet 2008**, sauf dans les cas où les arbitrages sur la maquette budgétaire 2009 ne seraient pas terminés.

3/ BILAN CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS DU CIAP

Comme indiqué précédemment, les recommandations émises par le CIAP lors de son audit général sur l'analyse des coûts⁸, doivent donner lieu, à l'issue de cette période de trois exercices suivants leur émission, à un bilan permettant de clarifier ce qui a pu être suivi d'effet ou ce qui n'a pas pu l'être.

Un premier examen a pu être fait lors des dernières conférences "performances" de mars 2008, sur la base du bilan qui avait déjà été établi à l'occasion de la préparation du PAP 2007⁹.

Afin de conclure sur ce sujet, vous voudrez bien compléter, si besoin, ce tableau qui sera à produire avec le dossier d'analyse des coûts.

⁸ Recommandations émises à l'occasion de l'audit général sur l'analyse des coûts mené auprès de chaque ministère dans le cadre du PLF 2006 (cf. rapports établis le 13 janvier 2006)

⁹ Liste propre à chaque ministère adressé par messagerie électronique par le bureau 2MPAP le 14 mars 2008

ANNEXE 5
RATTACHEMENT DES PROGRAMMES PAR BUREAUX SECTORIELS
DE LA DIRECTION DU BUDGET

Ministère	CM	MISSION	CP	PROGRAMME	Bureau DB
Affaires étrangères et européennes	AA	Action extérieure de l'État	105	Action de la France en Europe et dans le monde	7BAED
Affaires étrangères et européennes	AA	Action extérieure de l'État	185	Rayonnement culturel et scientifique	7BAED
Affaires étrangères et européennes	AA	Action extérieure de l'État	151	Français à l'étranger, affaires consulaires et sécurité des personnes	7BAED
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	AB	Administration générale et territoriale de l'État	108	Administration territoriale	5BIAG
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	AB	Administration générale et territoriale de l'État	307	Administration territoriale : expérimentations Chorus	5BIAG
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	AB	Administration générale et territoriale de l'État	232	Vie politique, culturelle et associative	5BIAG
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	AB	Administration générale et territoriale de l'État	216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	5BIAG
Agriculture et pêche	AC	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	154	Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	7BA
Agriculture et pêche	AC	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	149	Forêt	7BA
Agriculture et pêche	AC	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	7BA
Économie, industrie et emploi	AD	Aide publique au développement	110	Aide économique et financière au développement	7BAED
Affaires étrangères et européennes	AD	Aide publique au développement	209	Solidarité à l'égard des pays en développement	7BAED
Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire	AD	Aide publique au développement	301	Développement solidaire et migrations	7BAED
Défense	MB	Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	167	Liens entre la nation et son armée	5BDM
Défense	MB	Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	169	Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	5BDM
Services du Premier ministre	MB	Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	158	Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	5BDM
Services du Premier ministre	CA	Conseil et contrôle de l'État	165	Conseil d'État et autres juridictions administratives	8BJM

Ministère	CM	MISSION	CP	PROGRAMME	Bureau DB
Services du Premier ministre	CA	Conseil et contrôle de l'État	164	Cour des comptes et autres juridictions financières	8BJM
Culture et communication	CB	Culture	175	Patrimoines	8BCJS
Culture et communication	CB	Culture	131	Création	8BCJS
Culture et communication	CB	Culture	224	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	8BCJS
Défense	DA	Défense	144	Environnement et prospective de la politique de défense	5BDM
Défense	DA	Défense	178	Préparation et emploi des forces	5BDM
Défense	DA	Défense	212	Soutien de la politique de la défense	5BDM
Défense	DA	Défense	146	Équipement des forces	5BDM
Économie, industrie et emploi	DB	Économie	134	Développement des entreprises et de l'emploi	3BEPII
Services du Premier ministre	DC	Direction de l'action du Gouvernement	129	Coordination du travail gouvernemental	5BIAG
Services du Premier ministre	DC	Direction de l'action du Gouvernement	308	Défense des droits des citoyens	5BIAG
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	TA	Écologie, développement et aménagement durables	203	Infrastructures et services de transports	4BT
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	TA	Écologie, développement et aménagement durables	207	Sécurité et circulation routières	4BT
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	TA	Écologie, développement et aménagement durables	205	Sécurité et affaires maritimes	4BT
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	TA	Écologie, développement et aménagement durables	170	Météorologie	4BEPT
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	TA	Écologie, développement et aménagement durables	113	Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	4BEPT 8BEFII
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	TA	Écologie, développement et aménagement durables	159	Information géographique et cartographique	4BEPT
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	TA	Écologie, développement et aménagement durables	181	Prévention des risques	8BEFIE

Ministère	CM	MISSION	CP	PROGRAMME	Bureau DB
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	TA	Écologie, développement et aménagement durables	174	Énergie et matières premières	4BVLOM
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	TA	Écologie, développement et aménagement durables	217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables	4BEPT
Économie, industrie et emploi	EB	Engagements financiers de l'État	117	Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	1BLF
Économie, industrie et emploi	EB	Engagements financiers de l'État	114	Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	7MCEG
Économie, industrie et emploi	EB	Engagements financiers de l'État	145	Épargne	4BVLOM
Éducation nationale	EC	Enseignement scolaire	140	Enseignement scolaire public du premier degré	3BEN
Éducation nationale	EC	Enseignement scolaire	141	Enseignement scolaire public du second degré	3BEN
Éducation nationale	EC	Enseignement scolaire	230	Vie de l'élève	3BEN
Éducation nationale	EC	Enseignement scolaire	139	Enseignement privé du premier et du second degrés	3BEN
Éducation nationale	EC	Enseignement scolaire	214	Soutien de la politique de l'éducation nationale	3BEN
Agriculture et pêche	EC	Enseignement scolaire	143	Enseignement technique agricole	7BA
Budget, comptes publics et fonction publique	GA	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	156	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	8BEFIE
Budget, comptes publics et fonction publique	GA	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	221	Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État	8BEFIE
Budget, comptes publics et fonction publique	GA	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	218	Conduite et pilotage des politiques économique et financière	8BEFIE
Budget, comptes publics et fonction publique	GA	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	302	Facilitation et sécurisation des échanges	8BEFIE
Budget, comptes publics et fonction publique	GA	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	148	Fonction publique	8BEFIE
Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire	IA	Immigration, asile et intégration	303	Immigration et asile	7BAED
Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire	IA	Immigration, asile et intégration	104	Intégration et accès à la nationalité française	7BAED

Ministère	CM	MISSION	CP	PROGRAMME	Bureau DB
Justice	JA	Justice	166	Justice judiciaire	8BJM
Justice	JA	Justice	107	Administration pénitentiaire	8BJM
Justice	JA	Justice	182	Protection judiciaire de la jeunesse	8BJM
Justice	JA	Justice	101	Accès au droit et à la justice	8BJM
Justice	JA	Justice	213	Conduite et pilotage de la politique de la justice	8BJM
Services du Premier ministre	MA	Médias	180	Presse	8BJM
Services du Premier ministre	MA	Médias	115	Audiovisuel extérieur de la France	8BJM
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	OA	Outre-mer	138	Emploi outre-mer	4BVLOM
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	OA	Outre-mer	123	Conditions de vie outre-mer	4BVLOM
Économie, industrie et emploi	DB	Économie	220	Statistiques et études économiques	8BEFIE
Économie, industrie et emploi	DB	Économie	305	Stratégie économique et fiscale	8BEFIE
Économie, industrie et emploi	DB	Économie	223	Tourisme	3BEPII
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	PA	Politique des territoires	112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	4BEPT
Enseignement supérieur et recherche	RA	Recherche et enseignement supérieur	150	Formations supérieures et recherche universitaire	3MIREs
Enseignement supérieur et recherche	RA	Recherche et enseignement supérieur	231	Vie étudiante	3MIREs
Enseignement supérieur et recherche	RA	Recherche et enseignement supérieur	172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	3MIREs
Enseignement supérieur et recherche	RA	Recherche et enseignement supérieur	187	Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	3MIREs
Enseignement supérieur et recherche	RA	Recherche et enseignement supérieur	193	Recherche spatiale	3MIREs

Ministère	CM	MISSION	CP	PROGRAMME	Bureau DB
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	RA	Recherche et enseignement supérieur	189	Recherche dans le domaine des risques et des pollutions	3BEPII
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	RA	Recherche et enseignement supérieur	188	Recherche dans le domaine de l'énergie	3BEPII
Économie, industrie et emploi	RA	Recherche et enseignement supérieur	192	Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	3BEPII
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	RA	Recherche et enseignement supérieur	190	Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat	3BEPII
Défense	RA	Recherche et enseignement supérieur	191	Recherche duale (civile et militaire)	5BDM
Culture et communication	RA	Recherche et enseignement supérieur	186	Recherche culturelle et culture scientifique	3MIRES
Agriculture et pêche	RA	Recherche et enseignement supérieur	142	Enseignement supérieur et recherche agricoles	7BA
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	RB	Régimes sociaux et de retraite	197	Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	6BRS
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	RC	Relations avec les collectivités territoriales	122	Concours spécifiques et administration	5BCL
Santé, jeunesse, sports et vie associative	SA	Santé	204	Prévention et sécurité sanitaire	6BCS
Santé, jeunesse, sports et vie associative	SA	Santé	171	Offre de soins et qualité du système de soins	6BCS
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	SB	Sécurité	176	Police nationale	5BIAG
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	SB	Sécurité	152	Gendarmerie nationale	5BIAG
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	SC	Sécurité civile	161	Intervention des services opérationnels	5BIAG
Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales	SC	Sécurité civile	128	Coordination des moyens de secours	5BIAG
Agriculture et pêche	AC	Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	7BA
Logement et ville	VA	Ville et logement	177	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	6BSI
Services du Premier ministre	SE	Solidarité, insertion et égalité des chances	304	Lutte contre la pauvreté : expérimentations	6BSI

Ministère	CM	MISSION	CP	PROGRAMME	Bureau DB
Travail, relations sociales, famille et solidarité	SE	Solidarité, insertion et égalité des chances	106	Actions en faveur des familles vulnérables	6BSI
Travail, relations sociales, famille et solidarité	SE	Solidarité, insertion et égalité des chances	157	Handicap et dépendance	6BSI
Santé, jeunesse, sports et vie associative	SA	Santé	183	Protection maladie	6BCS
Travail, relations sociales, famille et solidarité	SE	Solidarité, insertion et égalité des chances	137	Égalité entre les hommes et les femmes	6BSI
Travail, relations sociales, famille et solidarité	SE	Solidarité, insertion et égalité des chances	124	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	6BSI
Santé, jeunesse, sports et vie associative	SF	Sport, jeunesse et vie associative	219	Sport	8BCJS
Santé, jeunesse, sports et vie associative	SF	Sport, jeunesse et vie associative	163	Jeunesse et vie associative	8BCJS
Santé, jeunesse, sports et vie associative	SF	Sport, jeunesse et vie associative	210	Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative	8BCJS
Économie, industrie et emploi	TB	Travail et emploi	102	Accès et retour à l'emploi	6BEFP
Économie, industrie et emploi	TB	Travail et emploi	103	Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	6BEFP
Travail, relations sociales, famille et solidarité	TB	Travail et emploi	111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	6BEFP
Travail, relations sociales, famille et solidarité	TB	Travail et emploi	155	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	6BEFP
Logement et ville	VA	Ville et logement	202	Rénovation urbaine *	4BVLOM
Logement et ville	VA	Ville et logement	147	Équité sociale et territoriale et soutien *	4BVLOM
Logement et ville	VA	Ville et logement	109	Aide à l'accès au logement	4BVLOM
Logement et ville	VA	Ville et logement	135	Développement et amélioration de l'offre de logement	4BVLOM
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	XC	Contrôle et exploitation aériens	613	Soutien aux prestations de l'aviation civile	4BT

Ministère	CM	MISSION	CP	PROGRAMME	Bureau DB
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	XC	Contrôle et exploitation aériens	612	Navigation aérienne	4BT
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	XC	Contrôle et exploitation aériens	614	Surveillance et certification	4BT
Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire	XC	Contrôle et exploitation aériens	611	Formation aéronautique	4BT

* programmes 202 et 147 en cours de fusion

ANNEXE 6**SOURCES DOCUMENTAIRES ET CORRESPONDANTS DU BUREAU 2MPAP****Guide Analyse des coûts des actions et des politiques publiques – édition janvier 2007 –**

diffusé par lettre n°CD – 0498 / MGP1-2007-02-372 du 1^{er} mars 2007,
ainsi que les modèles de document (matrice de déversement et fiche explicative)

disponibles sur le site suivant :

<http://www.performance-publique.gouv.fr/le-budget-et-les-comptes-de-letat/approfondir/la-comptabilite-de-l-etat/la-comptabilite-d-analyse-des-couts.html>

Guide de saisie de l'analyse des coûts des PAP 2009 dans Farandole :

disponible depuis le 10 juillet 2008 sur la page d'accueil de Farandole.

Contacts : Mission "Performance de l'action publique" – 2 MPAP :

Brigitte Sablayrolles

brigitte.sablayrolles@finances.gouv.fr

01 53 18 26 96

Mireille Pietri

mireille.pietri@finances.gouv.fr

01 53 18 62 69